INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaire à la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot, le lundi 14 septembre 2026, à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Daniel Paquin, Shirley Drouin, Carmen-Adriana Szalontai, Alexis St-Germain et Mario Montambault formant quorum.

M^me^ July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-192

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME^ LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-193

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus une copie des procès-verbaux nommés en titre, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME^ SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELEVANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-194

ADOPTION DES COMPTES AU 10 SEPTEMBRE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le maire en date du 10 septembre 2026 comprenant les :

Les comptes payés au 9 septembre 2026 au montant de1 200 374.87 $
(Chèque no. 14289 à 14292)

Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique et autres
au nombre de 45 au montant de127 845.73 $

Les comptes à payer au 10 septembre 2026 au montant de.....40 946.93 $
(Chèques no.14293 à 14329 incl.)

Les virements bancaires à effectuer
au nombre de 12 à payer au 10 septembre 2026 au montant de33 149.13 $

TOTAL 1 530 162.39 $

Comprenant entre-autre l'autorisation des dépenses suivantes (dépenses de plus de 5 000 $ ou pertinentes pour les citoyens) :

• **Facture**	– **montant**	– **courte description**
031932	7 020.49 $	Service régent B. inc. – Programme ISA
903879	608 433.26 $	Min. des finances du Qc – Boulevard Chabot
903880	571 846.94 $	Min. des finances du Qc – Boulevard Chabot
022579	28 757.22 $	Entreprises Rivard et frères – Programme ISA
2973	17 303.74 $	Excavation Guillaume Naud – Programme ISA
GIRM-ACOM	7 898.78 $	Excavation Guillaume Naud – Programme ISA
81-1	9 350.00 $	Gestion horticole patrice – Programme ISA
00298329	5 824.92 $	Englobe corp. – Réf. Chemin Lac Blanc

ADOPTÉE

Dépôt rapport rémunération mensuelle

En raison du changement récent de notre logiciel de paie, il nous est présentement impossible de produire le rapport de rémunération selon le format habituel pour la présente séance.

Nous travaillons activement à la transition et à la validation des données. Les informations complètes seront présentées lors d'une séance ultérieure.

Rapport mensuel de suivi budgétaire

Le suivi mensuel budgétaire sera remplacé par la présentation d'états comparatifs deux fois par année (Avril / Octobre)

Questions laissées en suspens lors des dernières séances :

-À qui appartient le chemin Clément-Savard ?
RÉPONSE : La première section appartient à la Municipalité et l'autre aux propriétaires privés.
Il est a noté que la Municipalité n'est pas tenue d'entretenir l'ensemble des chemins lui appartenant surtout s'il y a aucune résidence principale. Dans le cas présent un entretien minimum est fait, soit un coup de niveleuse une fois par année.

Formules Municipales inc. No 5614-R-MST (FLA 799)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-195

AUTORISATION SOUTIEN FINANCIER CAPSA ANNÉE 2026 ET ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le paiement au montant de 1 650 $ à la CAPSA pour le financement de ses activités pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) pour l'année financière 2026.

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde adhère à la CAPSA à titre de membre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-196

FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES - ACHAT DE CARTES POUR LA 17e SOIRÉE VINS ET FROMAGES

IL EST PROPOSÉ PAR MME SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'acheter quatre cartes au montant de 80 $ chacune pour la 17e soirée Vins et Fromages de la Fondation de l'école secondaire de Saint-Marc, qui se tiendra le samedi 17 octobre 2026 à 19 h, à l'école secondaire de Saint-Marc, située au 1600, boulevard Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carrières;

QUE ces cartes soient remises à des bénévoles, aux conseillers intéressés et aux employés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-197

MODIFICATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil accepte de modifier les tarifs pour la location de la glace selon les tarifs suivants, savoir :

30 minutes	**100 $**
60 minutes	**180 $**
90 minutes	**250 $**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-198

APPROBATION DU PLAN DE GESTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – VERSION 4

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde est responsable de l'exploitation de ses réseaux d'égout municipaux et doit assurer la conformité des branchements ainsi que la protection des milieux récepteurs;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré un Plan de gestion des raccordements inversés afin de prévenir, d'identifier, de corriger et d'éliminer les rejets d'eaux usées par temps sec attribuables à des raccordements inversés sur son territoire;

ATTENDU QUE ce plan s'inscrit dans les orientations de la Politique nationale de l'eau et dans l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE le plan prévoit une démarche progressive comprenant la documentation et l'inventaire des réseaux, la priorisation des secteurs à risque, la recherche, la localisation et la correction des raccordements inversés ainsi que des mesures de communication, de suivi et de reddition de comptes;

ATTENDU QUE l'échéancier proposé prévoit l'adoption du plan et du cadre réglementaire de juin 2026 à mars 2027, le début officiel de sa mise en œuvre en avril 2027, puis la réalisation progressive des inspections, des analyses, des travaux correctifs et du suivi continu;

ATTENDU QUE le tableau de concordance joint au plan démontre sa conformité globale aux éléments du Guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALEXIS ST-GERMAIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal approuve le Plan de gestion des raccordements inversés – Version 4 de la Municipalité de Saint-Ubalde, tel que présenté;

QUE la Municipalité s'engage à mettre en œuvre ce plan progressivement, selon l'échéancier prévu et en fonction des ressources humaines, matérielles et financières disponibles;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre le plan aux autorités gouvernementales concernées, à signer tout document nécessaire et à prendre toute mesure administrative requise pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules Municipales Inc. No 5614-R-MST (FLA 799)

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Il est constaté que la séance est ajournée à 19 h 05 pour une séance d'information spécial concernant le projet de transformation de l'église.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Il est constaté que la séance ordinaire est réouverte à 20 h 27

RÉSOLUTION NO. 2026-09-199

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 4 987 277 $

ATTENDU QUE le Règlement numéro 270 a été approuvé le 4 avril 2024, conformément à la loi, pour une dépense et un emprunt de 3 312 851 $;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 270 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés à la suite de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'aides financières confirmées représentant 73 % du coût du projet;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 270-1 est, en conséquence, exempt de l'approbation des personnes habiles à voter, conformément aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 août 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME^ SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 270-1 modifiant le Règlement numéro 270 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 4 987 277 $, tel que présenté;

QUE le conseil municipal constate que les aides financières confirmées représentent 73 % du coût du projet et que le Règlement numéro 270-1 est, par conséquent, exempt de l'approbation des personnes habiles à voter;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre le règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son approbation et à son entrée en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-200

OCTROI CONDITIONNEL D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION CÔTÉ ET FILS INC. POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde désire procéder à la transformation de l'église en centre multifonctionnel afin de répondre aux besoins communautaires, culturels et municipaux de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 10 août 2026;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Construction Côté et Fils inc. a été jugée conforme aux exigences du devis et constitue la plus basse soumission conforme reçue;

ATTENDU QUE le montant de cette soumission s'élève à 6 784 590 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le financement du projet est notamment conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 270-1 modifiant le règlement d'emprunt relatif au projet de transformation de l'église en centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite octroyer le contrat afin de confirmer le prix soumis et de permettre la poursuite des démarches administratives requises;

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME^ LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

QUE le conseil municipal accorde à Construction Côté et Fils inc. le contrat relatif aux travaux de transformation de l'église en centre multifonctionnel au montant de 6 784 590 $, plus les taxes applicables, conformément à sa soumission.

QUE l'octroi de ce contrat soit expressément conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 270-1 ainsi qu'à l'obtention de toutes les autorisations et approbations requises.

QU'aucun ordre de débuter les travaux ne soit émis avant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 270-1.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution lorsque toutes les conditions préalables auront été satisfaites.

ADOPTÉE

VARIA

- Aucun

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance

SUIVI DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES DIRECTEURS ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie des rapports d'activités de chacun des départements pour le mois de juillet 2026 et en font le résumé.
Les membres du conseil profitent de l'occasion pour faire un retour sur les différentes rencontres de comité survenues dans le dernier mois.

Formules Municipales Inc. No 5614-R-MST (FLA 799)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

- TRAVAUX PUBLICS

RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS – AOÛT 2026

MOBILISÉS POUR DES INFRASTRUCTURES DURABLES ET DES SERVICES DE QUALITÉ

RÉSEAUX D'EAU

- Tests d'eau potable et d'eaux usées
- Rinçage de sections d'aqueduc et des égouts
- Réparation d'une borne-fontaine
- Rebranchement de la station de pompage au coin des Érables à la nouvelle conduite sur Chabot

VOIRIE

- Tournée des routes
- Grattage des routes
- Réparation des nids-de-poule
- Creusage de fossés au rang C et au rang St-Paul Nord

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Réparation de l'égout à l'hôtel de ville
- Remplacement de la balayeuse centrale à l'hôtel de ville
- Réparation de la pelle du tracteur

SÉCURITÉ INCENDIE ET ENVIRONNEMENT

- Creusage du lac de la borne sèche dans le rang C
- Refait de la clôture de la façade du lac de borne sèche
- Excavation dans le stationnement de l'aréna pour faire des îlots de verdure

TRAVAUX RÉALISÉS

- Peinture dans le stationnement de l'aréna et de l'école à la suite des travaux
- Réparation d'un égout au coin Chabot et du Moulin

SYNTHÈSE DU MOIS

2	Tests réalisés (eau potable et eaux usées)
2	Rinçages effectués (aqueducs et égouts)
1	Borne-fontaine réparée
4	Interventions sur le réseau routier (tournée, grattage, nids-de-[illegible] fossés)
3	Interventions sur les infrastructures municipales
3	Actions pour la sécurité inc[illegible] et l'environnement
2	Travaux de finition et réparations complétés

TRAVAUX RÉALISÉS DURANT LE MOIS

Merci à nos équipes pour leur engagement quotidien au service de notre communauté !

SÉCURITÉ • QUALITÉ • EFFICACITÉ • FIERTÉ

- DIRECTRICE DE L'URBANISME :

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'URBANISME – AOÛT 2026

PLANIFIER AUJOURD'HUI » BÂTIR DEMAIN — AU SERVICE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

FAITS SAILLANTS – AOÛT 2026

26
PERMIS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS

1 398 399 $
VALEUR TOTALE DES TRAVAUX

CUMULATIF 2026

132
PERMIS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS

6 037 136 $
VALEUR TOTALE DES TRAVAUX

ACTIVITÉ SOUTENUE EN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

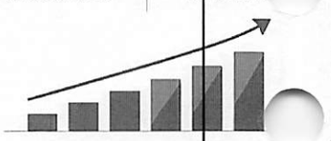
Plusieurs projets de construction résidentielle et d'agrandissements réalisés ce mois-ci.

RÉPARTITION DES PERMIS ET CERTIFICATS – AOÛT 2026

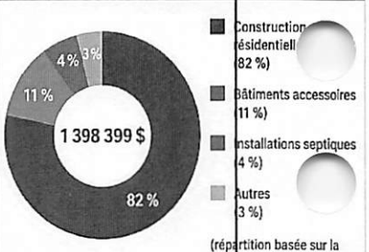
TYPE DE PERMIS	NOMBRE	VALEUR DES TRAVAUX ($)
Construction résidentielle	4	1 142 000 $
Bâtiments accessoires résidentiels	3	63 000 $
Installations septiques	3	54 900 $
Abattage d'arbres	5	5 499 $
Prélèvements des eaux	2	39 000 $
Excavation / remblai-déblai	2	42 000 $
Clôtures et murets	2	27 000 $
Démolitions	2	15 000 $
Autres (changement d'usage, usage temporaire)	1	– $
TOTAL MOIS	**26**	**1 398 399 $**

ÉVOLUTION 2026 (CUMULAT[illegible]

Nombre de permis et certificats	Valeur des travaux
132	6 037 136 $
cumulatif 2026	cumulatif 2[illegible]



RÉPARTITION PAR VALEUR DES TRAVAUX



(répartition basée sur la valeur des travaux)

EN BREF — Le mois d'août 2026 se caractérise par une activité soutenue dans le secteur résidentiel, représentant plus de 82 % de la valeur totale des travaux.

MERCI — Merci à tous les citoyens et aux professionnels pour leur collaboration dans la réalisation des projets sur notre territoire.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

- DIRECTEUR DES LOISIRS :
- DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :

RAPPORT INCENDIE ET PRÉVENTION – AOÛT 2026

DÉPARTEMENT INCENDIE DE SAINT-UBALDE



INTERVENTIONS

5 interventions réalisées en août 2026

04-08-2026	Alarme incendie – 427 b, boulevard Chabot	
04-08-2026	Danger électrique – Rang St-Denis	
10-08-2026	Danger électrique – Rue Rompré	
18-08-2026	Danger électrique – 5252, lac Perreault	
25-08-2026	Sauvetage hors route – 109, route 363 sud (travailleur forestier)	

PRÉVENTION

- Inspections hebdomadaires de la caserne et des équipements
- Entretien des extincteurs et des camions incendie
- Aménagement des locaux de la caserne
- Plans d'intervention incendie et plans BLEVE
- Sensibilisation du public aux avertisseurs de CO
- Coordination d'accessibilité du boulevard Chabot avec CTAQ
- Suivi de dossier avec l'urbanisme

FORMATION

1 formation réalisée
Formation sur les équipements incendie et le bateau de sauvetage

STATISTIQUES DU MOIS

5 INTERVENTIONS réalisées

1 ACTIVITÉ DE FORMATION réalisée

6 ACTIVITÉS D'INSPECTION ET PRÉVENTION réalisées

SYNTHÈSE DU MOIS

Les interventions, les activités de prévention et la formation ont permis de maintenir un niveau élevé de sécurité et de préparation opérationnelle tout au long du mois d'août.

NOTRE PRIORITÉ : *PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT* | PRÉVENTION | PRÉPARATION | INTERVENTION | ENGAGEMENT

RAPPORT MENSUEL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – AOÛT 2026

Formules Municipales Inc. No 54 (FMST-ELA 79)

FAITS SAILLANTS DU MOIS

34

RENCONTRES
avec intervenants, comités, résidents et organismes.

NOTRE MISSION
Favoriser le bien-être, le dynamisme et l'engagement de notre communauté à travers des activités et des services de qualité.

CAMPS ESTIVAUX

- Fermeture du camp des petits lecteurs et du camp de jour.

LOISIRS AUTOMNE 2026

- Préparation de la programmation des loisirs pour l'automne 2026.

BUDGET 2027

- Préparation du budget 2027.

SKI DE FOND 2026-2027

- Coordination de l'ouverture et des ajustements à venir concernant la saison 2026-2027.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

- Unité mobile 0-5 ans au parc des Générations – vendredi 7 août.
- Spectacle de musique au parc des Générations – mardi 18 août.
- Tournoi de basketball – samedi 22 août.

ADMINISTRATION

- Gestion administrative globale : paie, rapports, suivis et courriels.

SYNTHÈSE DU MOIS



Le mois d'août a été marqué par une importante planification des loisirs pour l'automne 2026 et la préparation budgétaire 2027, ainsi que par la coordination d'activités communautaires rassembleuses au bénéfice des citoyens.

ENSEMBLE, CRÉONS UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE ET SOLIDAIRE !

Merci à tous nos partenaires, bénévoles et citoyens pour leur engagement dans la vie communautaire !

BOUGER | SOCIALISER | S'AMUSER | S'ENGAGER

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

1. Durée maximale de 30 minutes chacune, se terminant plus tôt s'il n'y a plus de questions.
2. Priorité aux résidents, propriétaires ou occupants d'un établissement, avec inscription obligatoire 30 minutes avant la séance.
3. Chaque intervenant pose une seule question et une sous-question, en termes polis, avec un maximum de 5 minutes par intervention.
4. Les questions doivent être d'intérêt public, et les échanges se font uniquement durant la période de questions.
5.

Début : 20 h 30

Fin : 20 h 50

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, July Bédard certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 14 septembre 2026.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2026-09-201

FIN DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M^ME LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De lever la présente séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

_____	_____
July Bédard	Guy Germain
Directrice générale et greffière-trésorière	Maire